



MD.

BEGLES, le 30 avril 2014

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014**

Etaient présents : M. Noël MAMERE, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Franck JOANDET, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, M. Cédric DUBOST, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Evelyne LABARTHE, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT, M. Guénolé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE, M. Kewar CHEBANT, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne FEDOU à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Isabelle FORET-POUGNET à M. Franck JOANDET
M. Pascal LABADIE à Mme Isabelle BOUDINEAU

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Olivier GOUDICHAUD

1. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**
Le Compte Administratif est **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ** – 28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
2. **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
3. **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE
4. **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE
5. **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013**
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE
6. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013**
Le Compte de Gestion de l'exercice 2013 de Madame la Perceptrice corroborant les résultats du Compte Administratif 2013 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** – 35 VOIX POUR.

7. OPERATIONS IMMOBILIERES RELATIVES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

Chaque année, en même temps que l'adoption du Compte Administratif de l'année précédente, l'assemblée délibère sur les acquisitions ou cessions votées par la Ville au cours de l'année 2013, de même pour les acquisitions et cessions votées par les Conseils d'Administration de la SAEMCIB.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 5 CONTRE

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE ET DE SES BUDGETS ANNEXES :

Le Budget Primitif 2014 est adopté À LA MAJORITÉ :

Section d'Investissement

Chapitre 20	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 204	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 21	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 23	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 13	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 16	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 27	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 020	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 040	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 13	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 10	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 27	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 024	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 021	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 040	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 001	31 VOIX POUR – 4 CONTRE

Section Fonctionnement

Chapitre 011	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 012	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 014	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 65	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 66	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 67	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 022	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 023	28 VOIX POUR – 4 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
Chapitre 042	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 013	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 70	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 73	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 74	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 75	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 76	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 77	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 042	31 VOIX POUR – 4 CONTRE
Chapitre 002	31 VOIX POUR – 4 CONTRE

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE

9. FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR 2014

Les taux sont fixés comme suit :

▪ TAXE D'HABITATION	25,01 %
▪ FONCIER BATI	33,91 %
▪ FONCIER NON BATI	82,60 %

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE

10. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal décide de la constitution des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

11. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE A DIFFERENTS ORGANISMES

Cette délibération désigne en Conseil Municipal les délégués élus de la Ville, au sein des organes délibérants des organismes concernés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

12. CREATION DE 8 POSTES DE MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus représentant la Ville au Conseil d'Administration du CCAS sont désignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

13. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY

A Bègles, le nombre d'élus représentant la Ville au Conseil d'Administration du CENSO est fixé à 8 et sont désignés par cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

14. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE A LA CAISSE DES ECOLES

A Bègles, le nombre d'élus représentant la Ville au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles est fixé à 6, le Maire étant Président de droit. Les autres membres sont : l'Inspectrice de l'Education Nationale de circonscription, un membre désigné par le Préfet et membres élus parmi les sociétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

15. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AU COMITE TECHNIQUE, AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, A LA COMMISSION DE REFORME COMMUNS A LA VILLE, AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY, AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS ET AU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES

Les élus siégeant à ces différentes instances sont désignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

16. ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE BATIMENTS, LA FOURNITURE DE MATERIEL ET DE SERVICES, TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS, TRAVAUX LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil décide de la création de cette commission et désigne les membres la composant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

17. COMMISSION D'ACCESSIBILITE – CREATION ET COMPOSITION

Le Conseil crée cette commission présidée de droit par M. le Maire et fixe sa composition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

18. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

M. Philippe MARTIN est désigné comme élu en charge des questions de défense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

19. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LA FABRIQUE METROPOLITAINE DE LA C.U.B.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la FABRIQUE METROPOLITAINE DE LA C.U.B. « LA FAB » nous a sollicités pour désigner un représentant de la commune au sein de ses instances de gouvernance. Bègles est actionnaire de cette société et à ce titre le Conseil Municipal a délibéré sur la nomination d'un représentant à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

20. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Suite au renouvellement des élus municipaux et communautaires, les représentants de la Ville à cette commission sont désignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

21. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Les subventions aux associations pour l'année 2014 sont votées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Ne participent pas au vote :

Pour le CGOS - M. MAMERE, Mme FEDOU, Mme CABRERA, M. MARTIN, M. CHAUVET, Mme LABARTHE, M. JOANDET, M. DESBATS, M. LABADIE,

Pour BEGLES FRATERNITE - Mme FEDOU, M. GOUDICHAUD, M. D'ANCONA

Pour la CAISSE DES ECOLES - M. le MAIRE

Pour le CREAC - Mme LUCBERNET, Mme BENJELLOUN-MACALLI

Pour REMUE-MENINGES - M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY - M. JOANDET

Pour le C.C.A.S. - M. le MAIRE

Pour SAGE - Mme CAMI, M. DUBOST

Pour la MISSION LOCALE - M. le MAIRE, Mme FEDOU, M. CHEBANT, Mme LABARTHE

Pour A.DE.L.E. - M. le MAIRE, Mme FEDOU, Mme MONTAGUT-LOBJOIT, Mme LAHAYE, M. DESBATS

Pour B3E CLUB D'ENTREPRISES - M. DESBATS

Pour le C.A.B. - M. JOANDET

Pour le C.A.B.B.G. AMATEUR - M. JOANDET

Pour BAGATELLE (MAISON DE SANTE + CRECHE) - M. JAN

22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Les emplois créés permettront la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de grade ou listes d'aptitude après avis des Commissions Administratives Paritaires du 20 mars 2014. Ces nominations tiennent compte des besoins des services, de la manière de servir des agents et le cas échéant, des responsabilités exercées ou susceptibles d'être exercées dans le nouveau grade. Ces créations d'emplois ne doivent pas être analysées comme des créations pures mais comme des conséquences d'évolution de carrière des agents. Les emplois libérés par les agents promus seront supprimés dans un second temps, après avis du Comité Technique Paritaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

23. CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DU SERVICE INFORMATIQUE

Il est décidé de pourvoir l'emploi vacant de responsable du service informatique. Cet emploi permanent doit être statutairement pourvu par un fonctionnaire, et dans la mesure où aucun candidat fonctionnaire ne correspond au profil recherché, il est alors possible de recruter un agent non titulaire contractuel pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable après nouvelle délibération. Les modalités de rémunération de ce type de recrutement sont prévues dans la présente délibération. Dans l'hypothèse où l'emploi serait pourvu par un contractuel, le coût pour la collectivité (charges patronales comprises) s'élèverait à 53.300 euros.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

24. RESERVE PARLEMENTAIRE 2014 – MAISON DES ASSOCIATIONS

Le projet d'équipement de la Maison des Associations au niveau bureautique et mobilier s'inscrira donc dans une politique d'aide et de soutien au développement de la Vie Associative avec pour objectifs :

- De faciliter les activités des associations en termes administratifs,
- De proposer un lieu qui permettra de créer du lien et de l'échange entre les associations,
- De regrouper et de mettre à disposition une documentation sur différentes thématiques liées au secteur associatif.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

25. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE LAUDINAT

La Ville convoite cette parcelle stratégique depuis de nombreuses années, sans elle la voie d'accès EST au quartier des Prés Lacoste n'est pas possible. Un accord récent avec le propriétaire nous permet d'envisager une acquisition sur 2014. France Domaine, consulté sur la valeur de cet ensemble immobilier le 3 avril, n'émet aucune réserve sur la valeur transactionnelle de 72.500 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

26. ETABLISSEMENT OU ADAPTATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE –

PC TRINET

Un permis de construire enregistré sous le numéro PC 33039 13 Z0057 a été déposé le 18 juillet 2013 par Monsieur et Madame TRINET pour la construction de deux maisons individuelles sises 34 avenue Jules Guesde/allée de la Maye de Bernet à Bègles (parcelle cadastrée section AK numéro 568). L'implantation de cette future construction dans ce secteur nécessite des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante. Le Conseil accepte d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité réalisés par ERDF dont le coût total est estimé à 3.684,73€ HT et fixe à 3.684,73€ HT la part du coût mise à la charge du bénéficiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

27. ETABLISSEMENT OU ADAPTATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE –

PC GAMIN

Un permis de construire enregistré sous le numéro PC 33039 14 Z0013 a été déposé le 28 février 2014 par Monsieur GAMIN pour la construction d'une maison d'habitation sise 35 impasse Duhourquet à Bègles (parcelle cadastrée section AK numéro 141). L'implantation de cette future construction dans ce secteur nécessite des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante. Le Conseil accepte d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité réalisés par ERDF dont le coût total est estimé à 3.458,64 € HT et fixe à 3.458,64 € HT la part du coût mise à la charge du bénéficiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

28. COMPLEXE TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ASTRIA – BILAN D'EXPLOITATION 2013

Ce rapport fait l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

29. TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE, D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ECOLES ET DES CENTRES DE LOISIRS

La tarification de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement actuellement en vigueur a été fixée par délibération du 4 avril 2013. Elle s'appuie sur la prise en compte des quotients familiaux afin de faciliter l'accessibilité de tous à ces services de façon équitable. Le nombre de tranches en quotients permet une graduation adaptée des tarifs en fonction des revenus des familles. L'augmentation de 2 % proposée cette année représente pour la restauration scolaire une hausse comprise entre 1 cent pour les plus bas quotients, et 9 cents pour les plus hauts quotients.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

30. PROJET « ORCHESTRE A L'ECOLE » - CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE

Le projet « Orchestre à l'Ecole » sera mis en œuvre à partir de Septembre 2014 à l'école Joliot Curie. Il s'agit de créer un Brass Band (orchestre uniquement constitué d'instruments de la famille de cuivres). Ce projet fait partie intégrante du projet d'établissement du groupe scolaire qui l'accueille et est envisagé sur 3 années, soit du CE1 au CM2. La mise en place de ce projet a été travaillée entre 2012 et 2014 en lien avec l'élus à la culture, l'élus à l'éducation, l'inspection académique, la conseillère pédagogique du secteur, la direction de l'école Joliot Curie, l'équipe pédagogique de l'école Joliot Curie, la direction de la Maison de la Musique, les enseignants de la Maison de la Musique concernés. Il implique la mobilisation d'enseignants de l'école de musique dans le temps scolaire, à hauteur de 5 heures hebdomadaires, tout au long de la durée du projet. Ce projet développé par la Maison Municipale de la Musique permet de toucher des enfants qui ne fréquentent pas par ailleurs l'activité de l'établissement. Pour que ces derniers soient intégrés à l'organisation, aux activités et aux services de la Maison Municipale de la Musique, une participation minimale est demandée. Les familles et leurs enfants auront ainsi accès aux ateliers, aux actions pédagogiques et aux stages hors temps scolaire proposés dans le cadre de l'école de musique. Par ailleurs, le fait que ces enfants et familles soient affiliés à la Maison de la Musique facilitera les prêts éventuels d'instrument et permettra une mutualisation du parc instrumental. Ce tarif est fixé à 1,70 € par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

31. PROJET « ORCHESTRE A L'ECOLE » - DEMANDE DE FINANCEMENTS EXTERNES

Le projet « Orchestre à l'Ecole » sera mis en œuvre à partir de Septembre 2014. Pour réaliser ce projet, la Ville va acquérir un parc instrumental d'une valeur de 16.439 €. Une subvention a été sollicitée auprès de l'association «Orchestre à l'école» qui se charge de restituer les dotations de mécènes aux porteurs de projets, et ce à hauteur de 50 % du budget global. La Ville souhaite par ailleurs solliciter une aide financière du Conseil Général de la Gironde, ce qui réduit d'autant le coût pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

32. CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LE PRET DE CARILLON OU DE PETIT MATERIEL

A partir de la rentrée de Septembre 2014, sera mise en place une nouvelle pédagogie concernant les cours de Formation Musicale (Solfège). Cette orientation permettra de modifier les états d'esprit vis-à-vis de cette discipline.

Les élèves qui vont intégrer l'Ecole de Musique se verront donc demander comme matériel :

- un livre
- un cd
- un cahier de musique
- un carillon

Ceci, pour un total d'environ 50 € (dont 26 € de carillon).

Il est décidé que des carillons soient prêtés pour une somme symbolique, à savoir 1,50 € par mois. Si le prêt d'autre petit matériel est envisagé (maracas, xylophone, etc.), le même tarif pourra être appliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

33. FETE DE LA MORUE – TARIFS DES PRODUITS DERIVES

Comme chaque année, la « Fête de la Morue » édite des produits dérivés. Un effort particulier a été réalisé avec nos fournisseurs pour maintenir les tarifs des produits dérivés, permettant plus d'accessibilité au public. Chacun de ces produits dérivés est marqué aux couleurs de la Fête (visuel de cette édition, poisson à bulle et/ou couleurs du Village de la Morue).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR